

17<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'EPU  
(21 sept-1<sup>er</sup> oct 2013)

DECLARATION DE LA DELEGATION DU CONGO  
EPU Principauté de Monaco  
(28 octobre 2013)

Monsieur le Président,

La délégation du Congo salue chaleureusement la délégation de la Principauté de Monaco conduite par Monsieur **José BADIA**, Conseiller du Gouvernement pour les Relations Extérieures et la félicite pour la qualité de son rapport national relatif à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU du 1<sup>er</sup> cycle.

Le Congo apprécie les multiples actions engagées par ce pays en vue du renforcement de la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment l'adoption des lois concernant la procédure pénale, le droit à la nationalité, les violences particulières, les crimes et les délits contre les enfants.

Par ailleurs, la délégation du Congo note avec satisfaction les mesures prises en faveur des personnes handicapées ainsi que celles contre les violences faites aux enfants et aux femmes et elle se félicite de l'engagement de la Principauté de Monaco de lutter contre la pauvreté, axée sur la santé maternelle et infantile et les pandémies.

Enfin la délégation du Congo recommande à la Principauté de Monaco de prendre toutes les mesures appropriées en vue de la mise en œuvre effective de son engagement volontaire d'œuvrer pour la sécurité alimentaire et l'égalité des sexes.

Je vous remercie.